

J'aimerais, bien sûr, me dire très satisfait de l'accroissement des mesures sociales qui ont été annoncées dans le budget. Quant à la hausse de la pension de base de sécurité de la vieillesse, ce n'est pas d'hier que j'en entends parler. Je ne dirai pas que le gouvernement a imaginé ou inventé quelque chose de nouveau en augmentant les pensions de sécurité de la vieillesse.

De toute façon, honnêtement, nous devons nous réjouir de ce que le gouvernement ait répondu par l'affirmative aux revendications qui ont déjà faites.

J'aimerais, pendant quelques minutes, discuter un peu du problème que cela a posé à la province de Québec. Étant député du Québec, je pense qu'il est normal que je m'attarde quelques instants sur la réaction, par exemple, du ministre des Affaires sociales du Québec, ou du gouvernement du Québec. On a laissé entendre que le Québec pouvait être insatisfait d'une telle mesure. Il faudrait être bien naïf pour croire que le ministre des Affaires sociales du Québec était malheureux de constater que le gouvernement augmentait les pensions de sécurité de la vieillesse.

• (1550)

Ce que le gouvernement du Québec a déploré dans cette mesure, c'est qu'on ne l'en avait pas prévenu. Maintenant, il faut, à mon sens, se placer dans le contexte québécois et considérer l'objectif que poursuit le ministre des Affaires sociales, auteur d'un livre sur la politique sociale du Québec. Cet ouvrage remonte à dix ans. Or, le ministre veut absolument réaliser ce programme de politique sociale du Québec.

Il faut aussi reconnaître que le Québec se trouve dans une situation assez particulière. Au fait, je ne suis pas sûr que tous les députés en soient aussi convaincus que moi-même. Je crois que dans ces conditions, le ministre des Affaires sociales est parfaitement justifié de poursuivre une politique sociale typiquement québécoise, pour les Québécois et avec les Québécois, et ce sans nécessairement être isolé du reste du Canada.

Je suis donc d'avis que M. Castonguay avait parfaitement raison de déplorer qu'on ait omis de le prévenir de l'adoption de cette mesure, étant donné que ceci l'obligeait à considérer la politique sociale du Québec vis-à-vis d'autres catégories de personnes, et qu'en même temps cela affectait le budget de la province de Québec sur le plan de la politique sociale.

Je crois qu'il faut faire cette précision. Je crois également que les députés du Québec connaissent parfaitement bien la situation dans laquelle se trouve la province. Ils reconnaissent les arguments présentés par le ministre des Affaires sociales du Québec. Peut-être faudrait-il simplement un peu plus de courage pour être de mon avis.

Ceci dit, monsieur le président, j'ajouterai que tous les gens du Québec sont très heureux de voir que la pension de sécurité de la vieillesse a été augmentée.

Le gouvernement a porté de \$650 à \$1,000, à compter du 1^{er} juillet 1972, l'exemption spéciale pour les personnes âgées de 65 ans ou plus.

Il convient aussi de mentionner l'exemption spéciale de \$50 par mois, prévue pour les stagiaires et les étudiants à plein temps qui suivent des cours prescrits dans des écoles professionnelles ou de formation.

De plus, les frais médicaux aux fins de l'impôt sont élargis, à compter du 1^{er} janvier 1972.

Sans aucun doute, ces mesures spéciales prévues dans l'exposé budgétaire sont bonnes et ont été bien accueillies. Aussi les modifications liées à la réforme fiscale sont,

dans une certaine mesure, très intéressantes, et les perspectives économiques, dont fait mention le ministre des Finances (M. Turner), sont très optimistes pour l'an prochain. Faudra-t-il attendre la fin de l'année pour se rendre compte que ces perspectives économiques ont été bien étudiées et reflètent exactement ce qui nous attend?

Je n'hésite pas à dire que le budget présenté par le ministre des Finances est très acceptable. Mais suffit-il, pour autant, à corriger la situation? Les crédits prévus sont-ils suffisants pour laisser croire que d'ici dix mois ou un an, on aura réussi à abaisser le taux de chômage à un niveau normal? Réussira-t-on à créer assez de nouveaux emplois pour satisfaire à la demande de la main-d'œuvre qui arrive sur le marché du travail chaque année, en juin, et à créer le climat social que nous souhaitons tous? J'en doute fort, et je me suis permis de faire certaines suggestions.

On parle d'une augmentation de la pension de sécurité de la vieillesse à 65 ans. Je souhaite depuis fort longtemps, comme certains de mes collègues, qui en ont parlé d'ailleurs, qu'on abaisse l'âge d'admissibilité à 60 ans. Je dois répéter, même si je l'ai déjà dit et qu'on me l'a déjà laissé entendre, que cette suggestion était très intéressante. On n'a tout de même pas répondu, dans le budget, à ma proposition de porter l'âge d'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse à 60 ans, étant donné, selon les statistiques, qu'il existerait au Canada de 350,000 à 400,000 personnes âgées de 60 à 65 ans.

Reconnaissant aussi qu'il existe à peu près 600,000 chômeurs, il serait très intéressant, d'ici un an, de pouvoir mettre à leur pension les personnes âgées de 60 à 65 ans, pour donner du travail à 400,000 chômeurs.

A mon avis, la pension de \$285 par couple est insuffisante dans plusieurs cas. Il faudrait, encore une fois, songer sérieusement à augmenter cette pension au moins à \$350 par mois pour un couple, parce que je ne crois pas, compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, qu'on puisse donner à ces personnes âgées une vacance fort méritée, un revenu suffisant leur permettant de se sentir heureuses et de dire que leur pays a fait quelque chose pour elles, ce qui créerait du même coup près de 400,000 nouveaux emplois.

A mon avis, on créerait un meilleur climat social en accordant aux personnes âgées une vacance fort méritée—étant donné qu'elles sont sur le marché du travail depuis près de 40 ans—et en donnant à 350,000 à 400,000 jeunes un emploi, une responsabilité, ainsi qu'un salaire convenable.

A ce moment-là, nous aurions remis les choses à l'endroit, nous aurions donné du travail à des jeunes de 20 à 30 ans et des vacances bien méritées à des gens de 60 ans. Nous établirions alors une politique des plus humaine, étant donné que dans l'industrie, par exemple, nous savons tous que la machine augmente en importance de jour en jour, tandis que la personne diminue.

Monsieur le président, j'ose croire qu'en revenant à la charge, comme je le fais présentement, on aboutira à un résultat. Je le dis parce que les centaines de lettres que je reçois de mes électeurs indiquent toujours un appui marqué vis-à-vis d'une politique semblable. Il faudrait, pendant les six premiers mois, établir la pension volontaire, c'est-à-dire laisser les personnes de 60 à 65 ans libres de se prévaloir d'une pension raisonnable et d'une vacance méritée et, dans les six mois qui suivront, rendre cette pension obligatoire, si l'on veut véritablement corriger une situation de chômage qui dure depuis trop longtemps.